

**ALGERIE-IRAN**

# Mohamed Khatami à l'APN

Le président de la République islamique d'Iran était hier l'hôte de l'Assemblée populaire nationale. Mohamed Khatami, coiffé du turban noir des mollahs, a développé dans son long discours le concept de «démocratie religieuse.» «Ceux qui appliquent la démocratie sont ceux qui chérissent la religion, la liberté, la justice et le progrès. Donc, la démocratie reste le meilleur des choix. La démocratie religieuse, choisie par le peuple iranien, est une expérience fructueuse sur le plan national et le dialogue entre les civilisations représente l'axe de nos préoccupations sur le plan régional et international», affirmera le président iranien au sujet de ce concept politico-théologique unique en son genre. Mohamed Khatami ira jusqu'à trouver des liens entre la révolution islamique de Khomeini et la lutte révolutionnaire du peuple algérien contre le colonialisme. Pour sa part, Amar Saïdani a consacré l'essentiel de son intervention aux rapports économiques et culturels entre l'Algérie et l'Iran. Le passage de son discours, rappelant le sacrifice de nombreux Algériens «à leur tête feu Mohamed Seddik Benyahia» pour le règlement de la guerre Iran-Irak, a été longuement applaudi par les députés.

Bien sûr, la reprise des relations diplomatiques entre l'Algérie et la République islamique, avec l'arrivée de Abdelaziz Bouteflika à la présidence, pourrait faire oublier aux officiels que l'Iran avait ouvertement soutenu les groupes terroristes algériens.

Mais cette page semble être définitivement tournée au profit de la vingtaine d'accords bilatéraux signés ces derniers jours par les deux parties.

Tarek Hafid

# Les députés adoptent trois textes de lois

La Chambre basse du Parlement a consacré, hier après-midi, une séance plénière pour le vote des projets de lois portant révision du code de procédure pénale, code pénal ainsi que du code de la sécurité routière. Ainsi, le nouveau code de procédure pénale prévoit une imprescriptibilité des délits liés au terrorisme, au crime organisé et à la corruption.

Un amendement exigeant l'application de cette mesure pour dilapidation des biens de l'Etat a également été adopté par l'Assemblée contrairement à l'avis du ministre de la Justice. L'adoption de cet article donnera d'ailleurs lieu à un véritable chahut à cause des réserves formulées par ce dernier. «Les députés ont voté en toute démocratie pour l'imprescriptibilité de ce délit.

C'est leur droit légitime. Pour notre part, nous considérons que la dilapidation des biens publics est très limitée car l'Etat ne gère pratiquement plus d'entreprises économiques comme par le passé», dira à la presse Tayeb Belaïz au sortir de l'hémicycle. Par ailleurs, les représentants du Parti des travailleurs et du MSP ont protesté contre le retrait par le bureau de l'APN des amendements visant à abroger les mesures coercitives de l'article 144 bis du code pénal. Rappelons que cet article prévoit des peines d'emprisonnement aux journalistes auteurs d'écrits jugés diffamatoires. Le bureau de l'Assemblée avait décidé de retirer ces amendements en se basant sur l'article 61 du règlement intérieur de l'APN qui stipule que toute révision doit avoir un lien direct avec le texte proposé. «Je suis désolé de ne pouvoir donner suite à vos doléances car nul ne peut discuter ou critiquer les décisions du bureau. Vous m'en voyez d'autant plus désolé puisque je suis l'un des plus fervents opposants à cet article», notera sur une pointe de dépit Messaoud Chihoub qui présidait cette plénière à la place de Amar Saïdani. Les trois textes de lois ont finalement été votés à l'unanimité par les élus de l'Assemblée.

T. H.

**LA GRONDE SOCIALE S'ÉLARGIT**

# Ouyahia subit la réalité d'une dure gouvernance

*Les certitudes du chef du gouvernement quant à une rentrée sociale expurgée du moindre remous fondent comme neige au soleil à présent que s'ouvrent, s'élargissant, les fronts de la contestation. Agroalimentaire, finances, éducation, enseignement supérieur... autant de secteurs où bouillonne le chaudron syndical. La rentrée sociale a manqué d'être sereine. Fait incontestable.*

Sofiane Aït-Ifflis - force est de constater que le vécu ne consigne rien de tel. Bien au contraire, dans nombre de secteurs d'activité, aux problèmes accumulés au fil des années, sont venus se greffer d'autres, donnant parfois lieu à des situations inextricables. Les enseignants du supérieur, qui n'ont pas fini de poser et reposer une multitude de problèmes, n'excluent pas, si besoin est, de désertir les amphithéâtres. Les assurances du ministre de tutelle n'ont pas convaincu.

Et pour en avoir produit abondamment, l'exécutif, à sa tête Ahmed Ouyahia, n'est pas dans l'ignorance des limites des laïus. Réalité tangible, le malaise social suppose, aujourd'hui et à l'avenir, une médication autre que les épanchements discursifs des gouvernants.

A plus forte raison, quand ces mêmes gouvernants ont cru judicieux, avant que n'entre en activité le volcan social, de peindre une conjoncture économique favorable, assortie d'une situation politique stable. Les indicateurs économiques présentés comme positifs devraient logiquement entraîner un mieux, léger soit-il, professionnel et social. Or,

L'aurait été, en effet, qu'on n'aurait pas assisté à la masse de nouveaux bacheliers, à Beni-Messous et ailleurs, confrontés au problème de l'hébergement. Le secteur de l'éducation n'est pas mieux loti. L'année scolaire, pour le secondaire, débute par un débrayage, décidé par les enseignants affiliés

aux syndicats autonomes que sont le CNAPEST et le CLA. L'univers de la protestation n'est pas circonscrit, cependant, au seul secteur de l'enseignement dans ses deux paliers, le secondaire et le supérieur. Le remous



est effectif aussi dans le secteur de l'agroalimentaire et dans celui des finances.

Les travailleurs du Trésor observent depuis hier une grève de quatre jours. L'exécutif, qui donne l'impression d'avoir la préoccupation ailleurs, se montre peu enclin à accéder aux

doléances exprimées çà et là. Ouyahia se retrouverait-il dans une situation handicapante, l'empêchant d'agir ?

S'il s'avère être le cas, il n'est pas exclu alors qu'il fasse ses adieux à la chefferie du gouvernement. La piste de son départ est, au demeurant, évoquée.

S. A. I.

# 3 mois de prison ferme pour Ghoul Hafnaoui

L'audience d'hier marquera la fin des épisodes judiciaires au niveau de la juridiction de Djelfa pour le journaliste et défenseur des droits de l'homme, Ghoul Hafnaoui, détenu à la maison d'arrêt du même lieu depuis le 24 mai 2004.

La cour d'appel a rendu sa décision mise en délibéré il y a une semaine. Son verdict a maintenu le principe de la condamnation, n'atténuant que relativement les peines prononcées au tribunal mais confirme par ailleurs l'acquiescement dont a déjà bénéficié Hafnaoui dans l'affaire qui l'a opposé aux agents de sécurité de la wilaya.

On sera donc passé successivement pour deux autres affaires liées à la diffamation et à l'outrage à

corps constitués des peines d'amendes de 300.000 DA à 100.000 DA, de 60.000 à 20.000. Cependant c'est la quatrième affaire qui retiendra probablement l'attention de l'observateur.

Rappelons qu'au même titre, Hafnaoui a été condamné en première instance à 6 mois d'emprisonnement ferme, une amende de 50.000 DA et une somme effarante de 150 millions de centimes au profit de la partie civile qui n'est autre que l'ex-wali de Djelfa.

La cour a réduit la peine d'emprisonnement ferme à 3 mois, maintenu l'amende et attribué 50.000 DA à la partie civile. A propos d'une éventuelle reprise de procès à Ouargla pour une affaire



ayant une relation avec le mouvement du Sud, on croit toujours savoir que Hafnaoui risque d'être transféré à la prison de

Ouargla dans les tout prochains jours mais aucune confirmation n'a pu être donnée.

Abdelkader Zighem